

Val-de-Marne • Jeudi 15 mai 2025 • N° 25107 • 2,20 €

Le Parisien



Cannes
À Tom Cruise,
rien d'impossible

➔ Loisirs • P. 28

LP/FRÉDÉRIC



AFP/ALAIN JOCARD

Affaire Bétharram Bayrou se défend bec et ongles

➔ Politique • P. 6



LP/OLIVIER LEJEUNE

Test Quand l'IA corrige les copies

➔ Éducation • P. 12



Rapts, narcotrafics...

LA GANGRÈNE MAFIEUSE

Dans un rapport choc, la police pointe une flambée de la criminalité organisée et une inquiétante diversification des modes d'action, partout en France.

➔ Fait du jour • P. 2 à 4

LP/VICTOIRE HAFRENGUE-MOULART

PUBLICITÉ

JULIETTE ARMANET BASTIEN BOUILLON

PARTIR UN JOUR

UN FILM DE AMÉLIE BONNIN

FRANÇOIS ROLLIN TEWFIK JALLAB ET AVEC DOMINIQUE BLANC DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

“UNIQUE ET TRÈS RÉUSSI”

MARIE CLAIRE

FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE 2025
FILM D'OUVERTURE

ACTUELLEMENT
AU CINÉMA

france.tv Télérama Le Parisien Brut. inter



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SASU) 197 € HT - (SAS) 141 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVILE) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Demission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial - 197 € HT - Dissolution des sociétés civiles et commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de patronyme : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193 € HT) - 75-92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,225 €).

Enquête Publique

publilégal®
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

relative à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain sur le territoire de l'établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » - Secteur 1

Par arrêté préfectoral n° 2025/01715 du 6 mai 2025, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain sur les communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine situées dans le périmètre de l'établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre ».

Le projet de plan concerne un premier secteur d'approbation dont font partie les neuf communes précitées. Il représente un territoire cohérent tant sur le plan administratif qu'en termes de bassin de risques. Les autres secteurs de risques identifiés feront l'objet d'enquêtes distinctes en fonction de l'avancée de l'élaboration des plans de prévention des risques associés.

Cette enquête se déroulera du **mardi 3 juin à 9 h au vendredi 4 juillet 2025 à 17 h**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Elle sera conduite par la commission d'enquête présidée par Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste et composée des membres suivants : M. Jean-Paul BETI, ingénieur en chef des ponts et chaussées, retraité, Mme Sylvaine FREZEL, journaliste, retraitée et Mme Lou FONTANAUD, cheffe de projet habitat privé dans un bureau d'étude, membre suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne - 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences prévues aux lieux, jours et horaires suivants :

ARCUEIL

Hôtel de ville
10 avenue Paul Doumer - 94110 Arcueil
mercredi 4 juin 2025 de 14 h à 17 h
jeudi 3 juillet 2025 de 16 h à 19 h

CACHAN

Maison des services publics
3 rue Camille Desmoulins - 94230 Cachan
jeudi 12 juin 2025 de 14 h à 17 h

GENTILLY

Service urbanisme
19 rue du Val-de-Marne - 94250 Gentilly
mercredi 25 juin 2025 de 14 h à 17 h

IVRY-SUR-SEINE

hôtel de ville
esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-sur-Seine
jeudi 5 juin 2025 de 14 h à 17 h

L'HAÏ-LES-ROSES

Hôtel de ville
41 rue Jean Jaurès - 94240 L'Haÿ-les-Roses
vendredi 13 juin 2025 de 15 h à 18 h

LE KREMLIN-BICÊTRE

Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
jeudi 5 juin 2025 de 9 h à 12 h

THIAIS

Hôtel de Ville
1 rue Maurepas - 94320 Thiais
jeudi 12 juin 2025 de 9 h à 12 h

VILLEJUIF

Hôtel de ville
1 esplanade Pierre-Yves-Cosnier - 94800 Villejuif

mercredi 11 juin 2025 de 14 h à 17 h

samedi 28 juin 2025 de 9 h à 12 h

VITRY-SUR-SEINE

Hôtel de Ville
2 avenue Youri-Gagarine - 94407 Vitry-sur-Seine
samedi 14 juin 2025 de 9 h à 12 h
vendredi 4 juillet 2025 de 14 h à 17 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête (version papier ou dématérialisée) constitué notamment du projet de plan de prévention des risques composé d'une note de présentation, d'un règlement, du zonage réglementaire et d'un atlas cartographique :

- dans les mairies d'Arcueil, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine, à la maison des services publics de Cachan ainsi qu'au service urbanisme de Gentilly, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;

- sur le site internet créé à cet effet : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mvt-ept12> ;

- sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne situé 21/29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex, en version papier et au besoin sur un poste informatique dédié (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique au 3^e étage - bureau 346) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. La prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr ;

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papier (établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président ou un membre de la commission d'enquête) prévus à cet effet, dans les mairies d'Arcueil, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine, à la maison des services publics de Cachan, au service urbanisme de Gentilly, ainsi qu'à la préfecture du Val-de-Marne, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services et au siège de l'enquête ;

- sur le registre dématérialisé ouvert du **mardi 3 juin à 9 h au vendredi 4 juillet 2025 à 17 h**, accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mvt-ept12> ;

- par correspondance, au siège de l'enquête publique, du **mardi 3 juin à 9 h au vendredi 4 juillet 2025 à 17 h**, à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête, Enquête PPRN du Val de Marne à l'adresse suivante : préfecture du Val-de-Marne - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21/29 avenue du Général de Gaulle - 94 038 Créteil cedex. Les courriers réceptionnés seront annexés sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête ;

- par courriel à l'adresse suivante : pprn-mvt-ept12@mail.registre-numerique.fr, du **mardi 3 juin à 9 h au vendredi 4 juillet 2025 à 17 h**.

Les observations, propositions ou propositions alternatives transmises par voie électronique (registre dématérialisé ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus, et à la préfecture sur le poste informatique dédié à cet effet.

Seules les observations sur les registres papiers et dématérialisés et les courriers postaux et électroniques reçus **entre le mardi 3 juin à 9 h et le vendredi 4 juillet 2025 à 17 h** seront pris en compte.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête transmises par le préfet du Val de Marne seront tenues à la disposition du public, dans les mairies d'Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine et en préfecture du Val-de-Marne (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique).

A l'issue de l'enquête, le plan de prévention des risques, éventuellement modifié, est susceptible d'être approuvé par arrêté préfectoral.

EP 25-368 / contact@publilegal.fr

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 20005801400016
Ville : Orly
Code Postal : 94398
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>
Identifiant interne de la consultation : 24 00 065
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Marthe HADEOU
Adresse mail du contact : Affoue.hadeou@grandorlyseinebièvre.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 178182912

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer aux documents de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer aux documents de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer aux documents de la consultation
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : **10 juin 2025 à 12 h 00**
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : ORGANISME DE DROIT PUBLIC

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Achat et installation de plaine de jeux aquatiques pour les piscines de l'Etablissement Public Territorial.
Code CPV principal : 43324100
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Achat et installation de plaine de jeux aquatiques pour les piscines de l'Etablissement Public Territorial.
Lieu principal d'exécution du marché : Les piscines de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
Durée du marché (en mois) : 48
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché allioté : Non

Section 6 : Informations

Compléments
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 13/05/2025
Mots clés : Equipement de piscine

Le Parisien

Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

Avis divers

EPT PARIS EST
MARNE&BOIS

Le public est informé que par délibération en date du 06 mai 2025, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a approuvé l'actualisation des délégations du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur la commune de Villiers-sur-Marne.

Cette délibération et le plan des attributaires du droit de préemption urbain renforcé seront affichés pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et à la mairie de Villiers-sur-Marne.

EPT PARIS EST
MARNE&BOIS

Le public est informé que par délibération en date du 06 mai 2025, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a approuvé le bilan de la mise à disposition et le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et dans les mairies des 13 communes membres du Territoire.

Constitution
de société

Aux termes d'un ASSP en date du 10/05/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CRECHE UMEA PANORAMA
Objet social : Service d'accueil petite enfance de type micro-crèche.
Siège social : 1 RUE DE BRIE, 1 rue de brie, 94370 SUCY EN BRIE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CRETEIL.
Président : Monsieur DEVALOIS Frederic, demeurant 1 rue de brie, 1 rue de brie, 94370 SUCY EN BRIE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations et confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions adoptées dans le cadre de ladite société.
Toute cession de parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la société qu'après lui avoir été signifiée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le Président d'une attestation de ce dépôt ou par l'accomplissement des formalités de l'article 1690 du Code civil. Elle n'est opposable aux tiers qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés.
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre les actionnaires, entre conjoints et entre ascendants et descendants.
Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des parts sociales. Ce consentement est sollicité dans les conditions prévues par l'article L. 223-14 du Code de commerce.
Le projet de cession est notifié à la société et à chacun des actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de la dernière des notifications, le consentement à la cession est réputé acquis.
Si la société a refusé de consentir à la cession, les actionnaires sont tenus, dans le délai de trois mois à compter de ce refus, d'acquiescer ou de faire acquiescer les parts à un prix fixé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du code civil, sauf si le cédant renonce à la cession de ses parts. Les frais d'expertise sont à la charge de la société. A la demande du Président, ce délai peut être prolongé par décision de justice, sans que cette prolongation puisse excéder six mois. La société peut également, avec le consentement du cédant, décider, dans le même délai, de réduire son capital du montant de la valeur nominale desdites parts et de racheter ces parts au prix déterminé dans les conditions prévues ci-dessus. Si, à l'expiration du délai imparti, la société n'a pas racheté ou fait racheter les parts, l'actionnaire peut réaliser

la cession initialement prévue.
frederic Devalois

Divers société

SARL DIAMANT

SARL au capital de 24375 € Siège social : 16 RUE HENRI BARBUSSE 94340 JOINVILLE-LE-PONT RCS CRETEIL 348115726 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 53 rue du Sahel 75012 PARIS 12 à compter du 20/04/2025. Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de PARIS.

"SCI DU VAL"

SCI En cours de liquidation
Au capital de 914,69 Euros
Siège social : 7 rue Pierre Brossolette
Appartement 3 - RDC
94130 NOGENT SUR MARNE
397 655 846 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération de l'A.G.O. du 22/04/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2024.

Dépôt des actes et pièces au R.C.S. de CRETEIL

MEDIA MARIAGE

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
24 av de joinville 94130 Nogent-sur-Marne
950 920 769 RCS de Créteil
Aux termes de l'AGE en date du 06/05/2025 les actionnaires ont nommé président M. BRUMENT Benjamine, demeurant Cami Labors Agricoles 39, Bi 23, SA 08850 Gava en remplacement de M. BLEINIS Alexis
Mention au RCS de Créteil

Enquête publique

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALGRAND PARIS SUD EST
AVENIR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° AP2025-017 en date du 11 avril 2025, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) sur son territoire.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public du **mercredi 14 mai à 9h00 au mardi 17 juin 2025 à 17h00** :

- * En version numérique sur les sites internet de l'établissement public territorial GPSEA (www.sudestavenir.fr) et des 16 communes du Territoire (www.alfortville.fr, www.ville-bonneuil.fr, www.ville-boissy.fr, www.chennevieres.com, www.ville-creteil.fr, www.laqueueubrie.fr, www.lepllessistrevise.fr, www.limeil-brevannes.fr, www.ville-mandres-les-roses.fr, www.marollesenbrie.fr, www.mairie-noisauv.fr, www.ormesson.fr, www.perigny-sur-yerres.fr, www.mairie-santeny.fr, www.ville-sucy.fr et www.ville-cresnes.fr) ainsi que sur le site de publications administratives : <https://www.registre-numerique.fr/plui-gpsea>
- * En version papier au siège de GPSEA - Direction des Affaires Juridiques, des Assemblées et du Patrimoine - 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et au sein des 16 mairies du territoire (hors jours de fermeture exceptionnelle) :

- Alfortville : Centre technique municipal (CTM), 3 rue du Capitaine Dreyfus (94140) : Lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30 (Sauf lors des 2 permanences du commissaire-enquêteur citées ci-dessus)
- Boissy-Saint-Léger : CTM - Direction Urbanisme, 3 rue de la Pompadour (94470) : Mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h/13h30-17h30. Lundi et jeudi 13h30-17h30
- Bonneuil-sur-Marne : CTM - Direction Urbanisme, 3 route de l'Ouest (94380) : Lundi au mercredi 9h-12h/13h30-17h ; vendredi 9h-12/13h30-16h30. Jeudi fermé
- Chennevières-sur-Marne : Hôtel de ville - Direction Urbanisme, 14 avenue du Maréchal Leclerc (94430) : Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h-12h/14h-17h, jeudi 14h-17h et un samedi par mois (soit les 17 mai 2025 et 14 juin 2025) de 9h-12h

ferraripublicité®
Toutes nos annonces en scannant ce QR Code

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



www.ferrari.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 CHT - (SAS) 197CHT - (SASU) 141C HT - (SNC) 218C HT - (SARL) 147CHT - (EURL) 123C HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 CHT - (SD) 189CHT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 108C HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135C HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial 137CHT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152C HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110C HT - Changement de patronyme : 57C HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193C HT) - 75-92/93/94 (0,237C HT) - 91/77/78/95 (0,225C).

- Créteil : Hôtel de ville - Direction Urbanisme, Place Salvador Allende (94000) : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-17h, mardi 9h-12h30 et samedi 9h30-11h30 (accueil hôtel de ville)
- La Queue-en-Brie : Hôtel de ville - Place de l'appel du 18 Juin 1940 (94510) : Lundi 13h30-18h, mardi au jeudi 8h30-12h/13h30-18h, vendredi 8h30-12h/13h30-17h ; samedi 9h-12h
- Le Plessis-Trévise : Hôtel de ville, 36 avenue Arduin (94420) : Lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30 ; samedi 8h30-12h
- Limeil-Brevannes : Hôtel de ville, 2 Place Charles de Gaulle (94450) : Lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-17h30, vendredi 8h30-12h/13h30-17h, samedi 8h30-12h
- Mandres-les-Roses : Mairie annexe - Direction Urbanisme 4 rue du Général Leclerc (94520) : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h-12h/14h-17h30. Mercredi fermé
- Marolles-en-Brie : Hôtel de ville, Place Charles de Gaulle (94440) : Lundi 9h-12h/13h30-19h, mardi au jeudi 9h-12h/13h30-18h, vendredi et samedi 9h-12h
- Noisieu : Hôtel de Ville, 2 rue Pierre Viénot (94880) : Lundi 14h-17h30, mardi au vendredi 9h-12h30/14h-17h30 et samedi 9h-12h30
- Ormesson-sur-Marne : Hôtel de ville, 10 avenue Wladimir d'Ormesson (94490) : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h / 13h30 - 18h, mardi 8h30-12h/13h30-19h et samedi 8h30-12h (Sauf lors des 2 permanences du commissaire-enquêteur citées ci-dessous)
- Périgny-sur-Yerres : Hôtel de ville, Rue Paul Doumer (94520) : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h15-12h30/14h-17h30 et mercredi 8h-12h30
- Santeny : Espace Services Citoyens, 1 rue de la Fontaine (94440) : Lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-17h30, vendredi 13h30-17h30 et samedi 8h30-12h (Sauf lors des 2 permanences du commissaire-enquêteur citées ci-dessous)
- Sucy-en-Brie : Hôtel de ville - Direction Urbanisme, 2 avenue Georges Pompidou (94370) : Lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30
- Villecresnes : Hôtel de ville, 68 rue du Lieutenant Dagorno (94440) : Lundi, mercredi et jeudi 8h30-12h/13h30-17h30, mardi 13h30-17h30, vendredi 8h30-12h/13h30-17h et samedi 8h30-12h

à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier d'enquête publique aux lieux susmentionnés.

Le dossier d'enquête publique intègre une évaluation environnementale et est complété des avis des personnes publiques associées et de l'avis de la MRAE Ile-de-France.

Afin de conduire cette enquête, la Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné une commission d'enquête composée d'un Président, Yves MAËNHAUT et de membres titulaires, Jacky HAZAN, Aïcha HAMMOU, Frédéric ROLAND et Brice DEVRIERE. Martine MORIN est désignée en qualité de membre suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, et propositions :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/plui-gpsea>
- Sur les registres papiers à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par la commission d'enquête tenus dans les 16 mairies et au siège de GPSEA.
- Par correspondance à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
- Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Grand Paris Sud Est Avenir, Direction des Affaires Juridiques des Assemblées et du Patrimoine, 14 rue Le Corbusier, 94046 Créteil cedex
- Par voie électronique à l'adresse suivante : plui-gpsea@mail.registre-numerique.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux et heures fixes ci-dessous :

- Alfortville à l'Hôtel de ville (Place François Mitterrand) le mardi 20/05/2025 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 13/06/2025 de 14h à 17h
- Boissy-Saint-Léger au CTM le mardi 20/05/2025 de 09h à 12h et le mercredi 04/06/2025 de 14h à 17h
- Bonneuil-sur-Marne au CTM le mercredi 21/05/2025 de 14h à 17h et le mercredi 11/06/2025 de 9h à 12h
- Chennevières-sur-Marne à l'Hôtel de ville le lundi 19/05/2025 de 14h à 17h et le vendredi 13/06/2025 de 9h à 12h
- Créteil à l'Hôtel de ville (accueil) le samedi 17/05/2025 de 9h à 11h30 et à l'hôtel de ville (7eme étage) le mercredi 04/06/2025 de 14h à 17h
- La Queue-en-Brie à l'Hôtel de ville le samedi 24/05/2025 de 9h à 12h et le lundi

- 16/06/2025 de 14h à 17h
- Le Plessis-Trévise à l'Hôtel de ville le mercredi 21/05/2025 de 9h à 12h et le samedi 14/06/2025 de 9h à 12h
- Limeil-Brevannes à l'Hôtel de ville le mardi 26/05/2025 de 14h à 17h et le vendredi 06/06/2025 de 14h à 17h
- Mandres-les-Roses en Mairie annexe le samedi 17/05/2025 de 9h à 12h et le lundi 16/06/2025 de 9h à 12h
- Marolles-en-Brie à l'Hôtel de ville le vendredi 16/05/2025 de 9h à 12h et le mercredi 11/06/2025 de 9h à 12h
- Noisieu à l'Hôtel de ville le lundi 26/05/2025 de 14h à 17h et le mercredi 11/06/2025 de 14h à 17h
- Ormesson-sur-Marne au CTM (11 avenue Wladimir d'Ormesson) le mardi 20/05/2025 de 14h à 17h et le jeudi 05/06/2025 de 14h à 17h
- Périgny-sur-Yerres à l'Hôtel de ville le jeudi 15/05/2025 de 9h-12h et le lundi 16/06/2025 de 14h à 17h
- Santeny à l'Hôtel de ville (Place Charles de Gaulle) le vendredi 23/05/2025 de 09h à 12h et le lundi 16/06/2025 de 14h à 17h
- Sucy-en-Brie à l'Hôtel de ville le jeudi 22/05/2025 de 14h à 17h et le mercredi 04/06/2025 de 14h à 17h00
- Villecresnes à l'Hôtel de ville le mardi 27/05/2025 de 14h à 17h et le jeudi 05/06/2025 de 14h à 17h

Dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête adressera un rapport et ses conclusions motivées au Président de l'établissement public territorial GPSEA. Ces documents seront diffusés sur les sites internet mentionnés ci-dessus, et laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de GPSEA se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Un poste informatique sera également mis

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite



Paiement 100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

OFFRE EXCEPTIONNELLE VOTRE ABONNEMENT À

-62% De réduction !



- Votre journal et son cahier local
- Vos suppléments TV MAGAZINE & WEEK-END
- L'accès en illimité sur web, mobile et tablette
- Votre journal numérique dès 22h30 (la veille de sa parution)
- Le magazine Femina disponible sur votre espace en PDF
- Tous les privilèges du Club Le Parisien

CHAQUE JOUR, VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS AVANT 7H

BULLETIN D'ABONNEMENT ✉ à renvoyer à : **Le Parisien**
Service Abonnements - 45 avenue du Général Leclerc - 60500 CHANTILLY

Pour toute information ou demande de modification sur votre mandat, merci de contacter le service client au **01 76 49 11 11** Service gratuit + prix appel

Oui, je m'abonne au Parisien. Je choisis mon offre :
 Je règle mon abonnement par prélèvement automatique pour **32,90€/mois** au lieu de **87,53€** soit **62% de réduction*** je complète et signe le mandat SEPA en joignant un RIB
 Je règle mon abonnement pour **1 an à 395€** au lieu de **1 050,40€**, par chèque libellé à SAS LE PARISIEN

BJL25002

COORDONNÉES DU DESTINATAIRE DE L'ABONNEMENT : MME M.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TÉL : _____

Votre adresse postale et votre numéro de téléphone sont collectés à des fins de gestion de votre abonnement et pour vous adresser les offres commerciales du groupe Les Echos-Le Parisien et de ses partenaires par téléphone et/ou courrier.

EMAIL : _____ @ _____

(indispensable pour votre accès numérique)

ACCÈS À MA BOÎTE AUX LETTRES : BÂTIMENT ESCALIER DIGICODE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Le Parisien à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Parisien. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DÉBITEUR 1 - TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER MME M.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

2 - DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN : _____

BIC : _____

3 - FAIT À : _____

LE : _____

4 - SIGNATURE : _____

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre à ce mandat un justificatif de coordonnées bancaires (RIB ou RIP), de dater et signer votre mandat.

CRÉANCIER S.A.S. Le Parisien Libéré 10 Boulevard de Grenelle CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15
Identifiant Créancier SEPA (I.C.S.) : FR40ZZZ243051
R.C.S. PARIS 332 890 359 - N° TVA INTRA : FR 23 332 890 359

Type de paiement : PAIEMENT RÉCURRENT
Le présent mandat est valable pour toutes les opérations de prélèvement qui interviendront entre vous et le créancier. Les informations susvisées que vous nous communiquez sont nécessaires au traitement de votre abonnement.

Photos non contractuelles. *Abonnement 7 jours sur 7 par prélèvement automatique mensuel à 32,90€/mois au lieu de 87,53€ correspondant au prix d'achat du journal à l'unité en kiosque par mois ainsi que l'accès au numérique. (1) Cahier local du lundi au samedi; (2) Livraison par portage en DF + l'oise pour l'édition correspondant à l'adresse de livraison. La livraison par portage est assurée du lundi au samedi avant 7h, le dimanche et jours fériés avant 8h. En cas d'impossibilité de livrer par portage, les livraisons seront effectuées par La Poste (hors TV Magazine), dans ce cas la livraison du quotidien sera uniquement effectuée les jours de distribution accomplis par les services postaux. Offre réservée aux nouveaux abonnés et à ceux n'ayant pas été abonnés au journal au cours des 6 derniers mois. Offre valable 3 mois, tarif valable un an au maximum. L'offre inclut un abonnement à la version imprimée du Parisien et à la version numérique. En souscrivant à cette offre d'abonnement, vous acceptez nos conditions générales de vente disponibles sur le site l'adresse <http://www.leparisien.fr/cgu> ou sur simple demande au 01 76 49 11 11. Le Parisien Libéré, en sa qualité de responsable de traitement, traite les données recueillies ci-dessus à des fins de gestion de votre commande à travers la création ou la mise à jour de votre compte client. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et/ou obtenir plus d'informations sur notre politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser à serviceclient@leparisien.fr. Le Parisien - Service Abonnements - 45 avenue du Général Leclerc - 60643 CHANTILLY CEDEX ou à l'adresse <https://www.leparisien.fr/politique-confidentialite/>. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'emails de notre part proposant des offres commerciales pour nos produits ou services analogues, merci de cocher cette case . Si vous souhaitez recevoir les offres du groupe Les Echos Le Parisien par email, merci de cocher cette case . Si vous souhaitez recevoir les offres des partenaires du groupe Les Echos Le Parisien par email, merci de cocher cette case . Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales par téléphone et/ou courrier du groupe Les Echos-Le Parisien et de ses partenaires, vous pouvez contacter le Service Client par email à serviceclient@leparisien.fr ou par téléphone au 01 76 49 11 11.